

La Poste

500 MILLIONS POUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC
= ... GÉNÉRALISATION DU J + 3

OÙ EST LE PARADOXE ?

Le 22 juillet, en présence du Premier Ministre, s'est tenu le Comité de Suivi de Haut Niveau de La Poste. La CGT FAPT y a participé et a porté ses propositions pour l'amélioration du Service Public Postal et des conditions de travail des postiers.

L'État fait le choix de répondre aux orientations du plan stratégique 2030 du Groupe La Poste en sacrifiant le service public postal sur l'autel de la rentabilité financière.

➤ Consigner dans un avenant au contrat d'entreprise la généralisation de l'offre de **service public fondée sur un acheminement ciblé sur le J+3**

Le délai d'acheminement en J+3 va changer profondément le traitement, l'acheminement et la distribution du courrier. Malgré la volonté affichée de l'État de maintenir la distribution 6j/7, l'obligation de la distribution du courrier en J+3 ne garantira plus le passage quotidien du facteur.

C'EST LA REMISE EN CAUSE :

↳ de la tournée telle qu'elle existe aujourd'hui et donc de la notion de titulaire de quartier,

↳ des services de nuit

avec un impact fort sur l'emploi et l'organisation du travail des facteurs et des agents des PIC/DRLOI



> **Une contribution annuelle de 500 millions d'euros** présentée au projet de loi des finances 2022. Un complément indexé sur des critères de qualité pouvant atteindre les 20 millions d'euros et qui sera annexé à la loi. L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques) sera renforcé et se verra confier le calcul à l'euro près du coût du service public universel.

A ce jour, la CGT n'a pas d'éléments concrets sur ce que représentent les 500 millions d'euros. Nos demandes réitérées depuis plus d'un an sur la méthode de calcul du coût du service public, n'ont toujours pas obtenues de suites. Aucune précision quant à une exonération ou une dotation globale.

La CGT FAPT exige plus de transparence et plus de présence des organisations syndicales, des associations représentant les usagers et des élus dans la gouvernance et le pilotage de ces missions, au sein des instances dédiées.

Laisser à l'ARCEP la responsabilité du contrôle, sans évoquer les moyens qui lui seront octroyés, laisse toute latitude à la seule SA La Poste pour orienter les présentations comptables de la situation... Pour la CGT FAPT, l'avenir du Service Public passe par une appropriation publique et démocratique des activités postales.

> **La présence postale** et la volonté d'ouvrir les négociations dès l'automne, notamment sur la place dans le contrat tripartite des heures d'ouverture des bureaux, la place du facteur, la distribution 6 jours sur 7 et les nouveaux services.

Si le gouvernement s'inscrit réellement dans cette orientation, cela signifie que des moyens doivent être attribués en urgence pour :

- ➔ **développer les bureaux de poste de plein exercice avec des moyens en emplois stables et qualifiés pour leur bon fonctionnement**
- ➔ **des moyens pour assurer la distribution quotidienne de la presse sur l'ensemble du territoire**
- ➔ **une accessibilité bancaire garantie et renforcée pour toutes et tous**
- ➔ **un plan d'action avec l'objectif d'avoir une structure de traitement et d'acheminement tout objet par département afin d'assurer la distribution quotidienne du courrier et des colis à J+1 en tendant vers le H+ dans le cadre d'un développement humain durable**

Suite à cette rencontre, la CGT FAPT a adressé un courrier au premier ministre dès le 23 juillet pour lui rappeler ses propositions qui permettraient une relance de l'économie et répondraient aux enjeux sociaux et environnementaux par le développement du Service Public Postal.

Il y a aujourd'hui urgence, à abandonner la recherche de productivité et de rentabilité à tout prix et de remettre au cœur de nos activités postales, la qualité de service, de l'emploi et des conditions de travail des postières et des postiers.

LA CGT FAPT APPELLE L'ENSEMBLE DES POSTIÈRES ET DES POSTIERS À SE RASSEMBLER ET AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC POSTAL QUI RÉPONDE AUX ENJEUX DU 21^{ÈME} SIÈCLE

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom	MATERIEL FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DES SYNDIQUÉS CGT
Adresse		
Code Postal	Ville	
(Facultatif) Téléphones ...->.(perso)	->.pro	
Grade/Classification	Métier	
Service/Bureau (nom et adresse)		